



47000 AGEN

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n°2 du jeudi 25 novembre 2010

Sont présents : 22 membres du CA sur 24, quorum atteint. (voir annexe 1)

M. DUPRADEAU, Principal, Président du CA, ouvre la séance à 17 h 45.

M. RAYMOND, gestionnaire, est désigné comme secrétaire de séance.

Les membres du CA ne voient aucun inconvénient à la présence de Mme LACOUX, professeur stagiaire invitée à assister à la séance, et de Mme OZANNE, professeur d'anglais invitée à présenter le séjour d'élèves gallois au collège.

Après un tour de table de présentations, l'ordre du jour est ainsi adopté :

- 1- Approbation du Procès Verbal du CA n°1 du 30 septembre 2010
- 2- Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration
- 3- Installation des nouveaux membres et différentes commissions
- 4- Séjour d'élèves gallois de Llanelli au collège
- 5- Barème des fonds sociaux
- 6- Contrats, marchés et conventions
- 7- Modification d'une opération de DBM
- 8- Budget 2011
- 9- Etat prévisionnel de la commande publique 2011
- 10- Journée de solidarité
- 11- Questions diverses :
  - a) Le surcroît de travail scolaire en fin de trimestre
  - b) Les perturbations dans les transports scolaires
  - c) Les effets des grèves sur les rencontres parents/professeurs
  - d) Les effets des grèves sur la demi-pension
  - e) Les travaux dans les toilettes des élèves
  - f) La sécurité aux abords du collège
  - g) Les problèmes de permanence sur certains créneaux horaires
  - h) Le poids des cartables et l'accès aux casiers
  - i) Les problèmes liés à l'utilisation de la cabine téléphonique
  - j) La transmission des convocations aux conseils de classe
  - k) L'individualisation du compte photocopies des professeurs
  - l) L'évaluation du stage en entreprise des élèves de troisième

*Arrivée d'un 23<sup>ème</sup> membre.*

### **1 – Approbation du PV de la séance n°1 du 30 septembre 2010**

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

### **2 – Règlement intérieur du CA**

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration approuvé le 06/10/2009 est adopté à l'unanimité (voir annexe 2).

<b>Nombre de votants :</b>	<b>23</b>
<b>Pour</b>	<b>23</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

### **3 – Installation des nouveaux membres et composition des commissions**

M. QUENUM-POSSY-BERRY est nommé pour trois ans en qualité de personnalité qualifiée par Mme l'Inspectrice d'Académie (voir annexe 3).

*Départ d'un représentant des parents d'élèves.*

Après délibération, les compositions de la Commission permanente, du Conseil de discipline et du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) sont adoptées successivement et à l'unanimité (voir annexes 4a, 4b, 4c).

### **4 – Séjour d'élèves gallois de Lhanelli au collège**

Dans le cadre du jumelage Agen-Lhanelli, un groupe de 23 élèves et 3 accompagnateurs gallois séjournera à Agen du 27 avril au 2 mai 2011. Mme OZANNE, professeur d'anglais contactée par le comité de jumelage, évoque brièvement les conditions du séjour. Arrivée à l'aéroport de Toulouse, transport en bus (à la charge des Gallois), réception dans les familles des élèves de troisième, section européenne, mais hébergement à l'hôtel (à la charge des Gallois). Dans un premier temps, échange de courrier électronique puis mise en ligne d'articles destinés à alimenter les sites numériques des deux villes, deux demi-journées au collège avec participation aux cours et repas au self (à la charge du FSE), deux demi-journées en visites, week-end en familles. Le représentant de la Communauté des communes évoque un possible soutien financier. Les membres du Conseil d'administration approuvent ce projet à l'unanimité.

### **5 – Barème des fonds sociaux**

M. le Gestionnaire présente la proposition d'aide qui sera accordée aux familles en fonction du quotient familial attribué suivant une grille détaillée et affinée par rapport à celle de l'année dernière (voir annexe 5). La dépense globale se monte à environ 3000,00 € par an. La proposition est soumise au vote et adoptée.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>22</b>
<b>Pour</b>	<b>22</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

### **6 – Contrats, marchés et conventions**

M. le Gestionnaire développe les compétences du Conseil d'Administration. Il s'agit ici des contrats et conventions que M. le Principal sera amené à signer et pour lesquels il sollicite l'autorisation des membres du Conseil (voir annexe 6). Des précisions sont apportées sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères d'un montant de 1500,00 € mise en place par la CAA et que les collèges doivent dorénavant payer. Les représentants des professeurs et des parents d'élèves manifestent leur désapprobation sur ce point. La proposition dans son ensemble est ensuite soumise au vote et adoptée.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>22</b>
<b>Pour</b>	<b>22</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

### **7 – Modification d'une opération de DBM**

M. le Gestionnaire explique qu'il s'agit d'une opération de virement entre chapitres liée à la DBM n°3 du 25/03/2010 pour laquelle un vote est nécessaire. La proposition est adoptée.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>22</b>
<b>Pour</b>	<b>22</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

### **8 – Budget 2011**

M. le Gestionnaire présente le projet de budget du collège pour l'année civile 2011. Il précise en préambule que la subvention de fonctionnement du Conseil général est identique à celle de 2010. M. le représentant du Conseil général évoque la situation difficile sur le plan budgétaire mais il ajoute que des efforts sont possibles dans le domaine des économies d'énergie. Puis M. le Gestionnaire présente et commente un document détaillé, chapitre par chapitre (voir annexe 7) et répond aux questions qui lui sont posées. Pour réduire les frais de téléphone, une modification de contrat et un passage au téléphone par Internet est envisagé. Concernant l'affranchissement, la remise des bulletins trimestriels en main propre pourrait être étendue. Puis la proposition de budget est soumise au vote et adoptée.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>22</b>
<b>Pour</b>	<b>22</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

### **9 – Etat prévisionnel de la commande publique**

M. le Gestionnaire présente l'EPCP au titre de l'année civile 2011 (voir annexe 8) et précise qu'il fait l'objet d'un vote. La proposition est adoptée.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>22</b>
<b>Pour</b>	<b>22</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

*Départ du représentant de la Communauté d'agglomération*

### **10 – Journée de solidarité**

M. le Principal évoque la reconduite des dispositions relatives à la journée de solidarité. Elle se présentera sous la forme d'une journée de travail de 7 heures continue ou fractionnée. Il propose pour avis deux séquences de 2 heures en soirée les jeudis 3 et 10 février 2011 consacrées à des réflexions sur le projet d'établissement 2011/2015 sous forme d'ateliers, et une demi-journée portes ouvertes de 3 heures le samedi 2 avril. A l'exception d'un représentant des professeurs qui se dit opposé au principe de la journée de solidarité, la proposition reçoit un avis favorable.

### **11 - Questions diverses**

Considérant le nombre important de questions diverses et l'heure tardive, M. le Principal rappelle succinctement les attributions d'un Conseil d'administration, ses compétences décisionnelles et consultatives. Il fait référence au règlement intérieur du Conseil d'administration du collège et invite les membres du Conseil à ne demander l'inscription au titre des questions diverses que de problématiques qui relèvent réellement du Conseil d'administration.

- a) Le surcroît de travail scolaire en fin de trimestre (à la demande des élèves)  
Suite à l'assemblée générale des délégués, les élèves souhaitent que les contrôles soient moins concentrés sur une même période. Les parents font écho à cette demande. Il ressort des débats, que les élèves ne doivent pas hésiter à attirer l'attention du professeur sur la situation du moment, lequel ne devrait pas rester insensible à la demande. Une possibilité

sera proposée aux professeurs sur l'ENT afin qu'ils sachent quel travail a été demandé par d'autres au même moment.

#### *Départ du représentant du Conseil général*

b) Les perturbations dans les transports scolaires (à la demande des parents)

A la suite d'importants retards dans le passage des bus du fait des travaux dans Agen, M. le Principal a recommandé aux élèves de rester sur place et de patienter car il a reçu des garanties du Conseil général et du transporteur que les bus circulent même s'ils sont retardés. Il donne lecture d'un courrier du Conseil général allant dans ce sens.

#### *Départ d'un représentant des personnels ATOS et des délégués d'élèves*

c) Les effets des grèves sur les rencontres parents/professeurs (à la demande des parents)  
Les rencontres parents/professeurs de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> se sont déroulées deux mardis de grève et de ce fait certains rendez-vous n'ont pas été honorés. M. le Principal rappelle le déroulement d'une journée de grève au collège et le fait que les professeurs ne sont pas tenus de se déclarer grévistes. Les rencontres ne pouvant pas être reconduites, il invite les parents à demander des rendez-vous individuels.

d) Les effets des grèves sur la demi-pension (à la demande des parents)

M. le Gestionnaire apporte la précision suivante : il va de soi que les élèves qui n'ont pas pu prendre leur repas au collège du fait de la grève des personnels bénéficieront d'une remise d'ordre, si la famille en fait la demande.

#### *Départ de trois représentants des professeurs*

e) Les travaux dans les toilettes des élèves (à la demande des parents)

M. le Principal rappelle les promesses du Conseil général d'installer les nouvelles portes avant la fin de l'année. Il souligne cependant le fait qu'on parle à présent du début de l'année prochaine.

f) La sécurité aux abords du collège (à la demande des parents)

L'attention est attirée sur le fait que les parents qui viennent chercher leurs enfants au collège en voiture stationnent où bon leur semble, créant des tensions entre automobilistes, ou avec les riverains, et pouvant causer des accidents du fait du grand nombre d'élèves dans la rue à ce moment là. Les délégués de parents souhaitent que M. le Principal fasse appel à leur sens civique. Ce dernier précise qu'il est prêt à glisser un message dans l'ENT mais qu'il doute fort du résultat.

g) Les problèmes de permanence sur certains créneaux horaires (à la demande des parents)

Il semblerait que les élèves soient obligés de rester dans la cour, par tous les temps, les jours de grève lorsqu'il manque des professeurs et qu'il n'y a pas assez de surveillants. Mme la CPE précise que dans ce cas les élèves sont dirigés vers des salles libres ou même vers le self. M. le Principal ajoute que s'il arrive que des élèves restent dans la cour c'est que le temps le permet et que les élèves le veulent bien, et jamais sans surveillance.

h) Le poids des cartables et l'accès aux casiers (à la demande des parents)

Certains élèves n'auraient pas le temps d'aller jusqu'aux casiers pour y déposer leurs affaires en arrivant. M. le Principal précise qu'il s'écoule exactement 9 minutes entre l'arrivée des élèves dans la cour et le moment où ils doivent se ranger. Ils disposent donc largement du temps nécessaire.

i) Les problèmes liés à l'utilisation de la cabine téléphonique (à la demande des parents)

Comment les élèves peuvent-ils téléphoner si l'usage du téléphone portable leur est interdit et si la cabine ne fonctionne pas ? M. le Principal et Mme la CPE précisent que dans certaines circonstances (absence d'un professeur, grève), les élèves peuvent se rendre à la vie scolaire pour téléphoner ou faire exceptionnellement usage de leur portable, car chacun devrait être capable de discernement. M. le Gestionnaire précise en outre que cette

cabine est dangereuse et qu'il faudra de toute façon la supprimer, toutefois un déplacement de l'appareil pourrait, dans la mesure du possible, être envisagé.

j) La transmission des convocations aux conseils de classe (à la demande des parents)  
Afin de bénéficier le cas échéant d'une autorisation d'absence de leur employeur pour se rendre en conseil de classe, certains parents souhaitent recevoir une convocation individualisée. M. le Principal précise que l'envoi d'une convocation par courrier électronique en publipostage ne devrait pas poser de problème.

k) L'individualisation du compte photocopies des professeurs (à la demande des professeurs)

Face à l'importante consommation de photocopies dans certaines disciplines, quelques professeurs considèrent que la mise en place d'un compteur par personne et non plus par discipline pourrait favoriser la responsabilisation de chacun. M. le Gestionnaire précise que la modification est possible mais qu'elle accroîtra le travail de décompte et qu'il n'est pas sûr que la consommation sera moindre.

l) L'évaluation du stage en entreprise des élèves de troisième (à la demande des professeurs)

M. le Principal adjoint précise que le compte rendu de stage se fera, comme prévu, à partir d'un document proposé par un professeur qui servira de support ou de trame et sera téléchargeable en ligne alors que la fiche bilan sera complétée sur papier par l'entreprise et la famille.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Principal lève la séance à 21 h 30.

Le secrétaire de séance

Le Président du Conseil d'Administration